

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 14
Nbre de procurations : 01
Nbre de membres votants : 15
Date de convocation : 20 Juin 2023
Date de publication : 04 juillet 2023

SEANCE DU : **VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Vice-Présidente : Mme Frédérique DRAY
Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, BUSSIÈRE Pierrette, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle, GRUET Justine
MM. DRUET Timothée, GOMET Nicolas, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy, GAGNOUX Jean-Baptiste

Excusés avec procuration de vote :

M. CUINET Jean-Pierre à Mme DRAY Frédérique

Excusée sans procuration de vote :

Mme DEJEUX Jacqueline
Mme GIROD Isabelle

N : 26.06.23.22

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE (Comptabilité M 14)

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale et du budget annexe du service de portage de repas à domicile.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement à affecter de 94 648,37 euros comprenant un résultat négatif de l'exercice 2022 de 69 130,62 euros et un résultat antérieur reporté de 163 778,99 euros sur le budget principal.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement à affecter de 117 652,14 euros, comprenant un résultat de l'exercice 2022 de 5 437,23 euros et un résultat antérieur reporté de 112 214,91 euros sur le budget principal.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement à affecter négatif de 23 342,34 euros comprenant un résultat négatif de l'exercice 2022 de 10 010,43 euros et un résultat antérieur reporté négatif de 13 331,91 euros sur le budget annexe du service de portage de repas à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFECTE** les résultats comme suit :

Pour le budget principal du CCAS :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31/12/2022	Excédent	94 648,37 €
	Déficit	/
Excédent		
-	Exécution du virement à la section d'investissement	/
-	Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
-	Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)	94 648,37 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31/12/2022	Excédent	117 652,14 €
	Déficit	/
Excédent		
-	Exécution du virement à la section d'investissement	/
-	Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
-	Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 001)	117 652,14 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 001)		/

Pour le budget annexe du service de portage de repas à domicile :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31/12/2022	Excédent	/
	Déficit	23 342,34 €
Excédent		
	Exécution du virement à la section d'investissement	/
	Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	/
	Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)	/
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		23 342,34 €

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines

* Trésorerie Principale ; * Direction des Finances

Pour extrait certifié conforme.
 La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY

